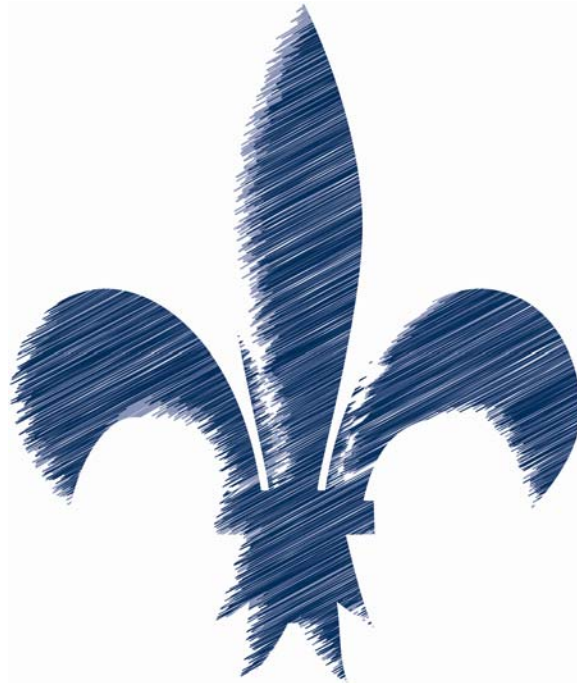


TRANSCRIPTION DE L'AUDIENCE DE  
**Bibliothèque et Archive nationales du Québec**

COMMISSION PARLEMENTAIRE  
SUR LE PRIX UNIQUE DU LIVRE  
ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC



**DOCUMENT PRÉPARÉ PAR LA FONDATION LITTÉRAIRE FLEUR DE LYS**

**À partir de la version préliminaire du Journal des débats\*  
de la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec**

Consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé : « Document de consultation sur la réglementation du prix de vente au public des livres neufs imprimés et numériques » tenues par de la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec.

\* « Cette version du Journal des débats est une version préliminaire : elle peut donc contenir des erreurs. La version finale du Journal est publiée dans un délai de 2 à 4 mois suivant la date de la séance de la commission. »

## **Journal des débats**

**Le lundi 26 août 2013 - Vol. 43 N° 47**

### **Bibliothèque et Archives nationales du Québec**

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : ...s'il vous plaît. Donc, nous reprenons nos travaux. Mesdames, monsieur, bienvenue à l'Assemblée nationale. M. Berthiaume, je vais vous demander de vous présenter et de présenter également les personnes qui vous accompagnent. Vous allez avoir un temps maximal de 10 minutes pour faire votre exposé, par la suite suivra un échange avec les parlementaires. La parole est à vous.

#### *Exposé*

M. Berthiaume (Guy) : Merci beaucoup. Je veux tout d'abord remercier la commission de nous avoir invités à participer à cette consultation très importante. Je suis accompagné de Mme Hélène Roussel, qui est la directrice générale de la diffusion, ce qui est, dans notre jargon, une façon de dire : c'est elle la grande responsable de la Grande Bibliothèque à Montréal, et de Mme Pascale Ryan, qui est aussi une employée de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, et qui a un Ph.D. dans l'histoire du livre. Donc, je me suis dit... J'ai entendu certaines des questions, la semaine passée, et je me suis dit que je devais être bardé d'information et de connaissances. Donc, Mme Ryan et Mme Roussel.

Je me permets aussi, en quelques mots, de vous présenter notre institution, un peu complexe, avec un acronyme qui ne facilite pas la compréhension : BANQ, la BANQ, etc. Ça ne simplifie pas les choses. Bibliothèque et Archives nationales du Québec, c'est le résultat de trois fusions rapides et successives. Bien, tout d'abord la création de la Grande Bibliothèque du Québec, souhaitée par Lucien Bouchard, on s'en souviendra, en 1998, par la fusion de deux institutions, la Bibliothèque Saint-Sulpice, qui était la bibliothèque provinciale, et la Bibliothèque centrale de Montréal, ce qui fait que, encore aujourd'hui, nous sommes la Bibliothèque centrale de Montréal. La Grande Bibliothèque a ouvert ses portes en avril 2005, il y a maintenant huit ans, et, depuis ce jour, 23 millions de personnes ont franchi ses portes, ce qui fait de la Grande Bibliothèque la plus fréquentée en Amérique du Nord et la plus fréquentée bien sûr de la francophonie. En 2001, avant même que la bibliothèque n'ouvre ses portes, on lui a demandé de faire une nouvelle fusion, cette fois avec la Bibliothèque nationale du Québec, qui, elle, avait été créée en 1967. La Bibliothèque nationale, je le rappelle, a la vocation de rassembler, conserver et diffuser tout ce qui se publie au Québec, non seulement les livres bien sûr, mais les journaux, les revues, les CD de musique, les DVD de films, les affiches, les cartes postales, les estampes d'artistes, tout ce qui se publie au Québec. On retrouve là donc près de 3 millions de documents et tous les trésors patrimoniaux du Québec.

Enfin, une dernière fusion, dès les portes de la Grande Bibliothèque ouvertes, en janvier 2006, avec le réseau des Archives nationales du Québec, donc là où on conserve tous les documents, y compris, un jour, ceux de cette commission, et qui sont répartis dans 10 villes du Québec, dans

toutes les grandes villes du Québec, et qui est aussi à l'avant-garde des moyens numériques pour diffuser son patrimoine. Pour compléter le portrait de famille, 5 millions de personnes, chaque année, communiquent avec nous par notre portail.

Notre loi nous confère la mission d'acquérir, conserver et diffuser le patrimoine québécois, documentaire québécois, et, comme je l'ai indiqué, ce patrimoine dépasse de beaucoup le livre imprimé. Nous consacrons annuellement 7 millions de dollars à l'achat de documents de toutes sortes : des livres, des revues, des journaux, des bases de données, des CD, des DVD, des Blu-ray, des jeux vidéos, etc. En 2012-2013, 3,4 millions de dollars, soit tout près de la moitié de la somme totale de nos investissements en documents, ont servi à l'acquisition de livres analogiques, livres en papier ou de livres numériques. Ces acquisitions-là, on les fait auprès des librairies agréées de toutes les régions du Québec. Compte tenu du caractère national de notre institution, nous n'achetons pas, contrairement aux autres bibliothèques publiques du Québec, des livres seulement dans la région où nous sommes implantés, mais nous achetons des livres dans toutes les régions administratives du Québec, dans lesquelles sont situées des librairies agréées.

Nous avons développé donc une méthodologie pour répartir nos achats : 50 % dans la région de Montréal, 50 % auprès de toutes les autres régions. Dans la mesure du possible, on s'approvisionne auprès d'au moins trois librairies agréées dans chacune des régions. Eu égard au livre numérique, nous avons développé, comme il en a été question, grâce à l'appui de la SODEC et grâce aussi à tous les acteurs de la chaîne du livre, cette plateforme dont on vous a parlé, qui s'appelle [prenumerique.ca](http://prenumerique.ca). Je veux vous rappeler que, là-dessus, nous avons délibérément fait le choix de respecter la chaîne du livre parce que, dans le domaine du numérique, on aurait très bien pu sauter des étapes, on aurait pu faire l'économie de...

M. Berthiaume (Guy) : ...je veux vous rappeler que, là-dessus, nous avons délibérément fait le choix de respecter la chaîne du livre. Parce que dans le domaine du numérique on aurait très bien pu sauter des étapes, on aurait pu faire l'économie de discuter avec les libraires et discuter directement avec les éditeurs, avec d'autres acteurs, et on a choisi délibérément de respecter intégralement la chaîne du livre en créant cette plateforme prêt numérique. Aujourd'hui, on y trouve plus de 7 000 titres numériques que les Québécois peuvent emprunter, et il y a, à ce jour, 325 000 téléchargements, donc 325 000 personnes qui ont passé par cette plateforme, qui est disponible à la bibliothèque de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, mais aussi dans plusieurs autres bibliothèques publiques, pour emprunter des livres numériques. C'est à peu près une moyenne de 1 000 titres par jour qui sont téléchargés. 36 bibliothèques et réseaux de bibliothèques, donc, ont adhéré à la plateforme, et ce nombre est en croissance continue.

Vous comprendrez qu'il n'appartient pas à Bibliothèque et Archives nationales de prendre parti sur la question du prix de vente unique, d'autant plus que les règles actuelles, celles qui sont envisagées, n'ont pas d'impact sur le coût de nos acquisitions puisque la loi sur le développement des entreprises québécoises, ce qu'on appelle la loi n° 51 dans notre jargon, prévoit que les bibliothèques paient le prix régulier, le plein prix pour leurs achats.

Nous voulons toutefois manifester notre appui à toute mesure qui va assurer une plus grande bibliodiversité et une présence, à l'échelle du territoire, complète d'une offre forte de livres riches et variés. Pour nous, librairies et bibliothèques ne s'opposent pas, elles sont, au contraire, deux facettes de la même réalité, celle du livre comme produit culturel par excellence. Et ceux qui ont eu le plaisir de fréquenter les bibliothèques ont pu constater à quel point les grands lecteurs sont de grands emprunteurs et aussi de grands acheteurs, il n'y a pas de dichotomie, il n'y a pas d'opposition entre ceux qui fréquentent les bibliothèques et ceux qui fréquentent les librairies.

Ceci étant dit, BANQ souhaite que les livres numériques soient également inclus dans la réglementation relative au prix de vente, et c'est l'essentiel du message que je voulais vous livrer cet après-midi. Pour nous, une telle inclusion aurait pour effet de rendre disponible pour tous les citoyens la totalité de la production numérique sans délai indu. En effet, la totalité des livres numériques québécois n'est pas disponible à l'heure actuelle pour les bibliothèques puisque certains éditeurs ont choisi de ne pas permettre aux bibliothèques d'acheter leurs titres par crainte de voir la vente de ces derniers diminuer. De plus, il est essentiel qu'il n'y ait pas de délai entre le moment où les livres numériques sont disponibles en ligne et celui où ils sont vendus aux bibliothèques. Un tel délai n'existe pas pour les livres imprimés et il serait préjudiciable, en particulier pour les citoyens les moins fortunés, que l'accès gratuit aux livres numériques par la médiation des bibliothèques publiques se produise plus tard que l'accès payant par la médiation d'entreprises commerciales.

Finalement, l'inclusion des publications numériques dans la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre faciliterait grandement la production de livres adaptés destinés aux personnes ayant un handicap visuel ou perceptuel. La production des livres adaptés sera en effet moins coûteuse si on n'a pas à passer par une lecture optique des livres papier pour en faire des livres en braille ou sous d'autres formes. Par ailleurs, il serait aussi nécessaire qu'à court terme des dispositions relatives au dépôt légal soient modifiées pour inclure les ouvrages numériques puisque, contrairement à d'autres juridictions comme la Grande-Bretagne, l'Allemagne, le Canada, la France, le dépôt légal de la version numérique n'est pas obligatoire au Québec, il est, pour le moment, volontaire. Alors, la conséquence pour nous, c'est que nous devons fonctionner avec les éditeurs sur une base volontaire, ce qui fait que la Bibliothèque nationale du Québec ne peut pas offrir à ses usagers la totalité de l'offre numérique pour consultation in situ.

En conclusion, dans le cadre du débat qui est actuellement engagé, nous paraît essentiel qu'un réseau solide de diffusion du livre à l'échelle du territoire s'accompagne d'une promotion active de l'accès aux livres numériques. Merci.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Merci. Nous allons débiter les échanges. M. le député de Bonaventure, vous avez la parole.

M. Roy : Merci, Mme la Présidente. Mes salutations, Mmes Roussel et Ryan et M. Berthiaume.

Bon, une question simple mais complexe aussi. Est-ce que, pour vous, la réglementation proposée va favoriser la bibliodiversité, la soutenir?

M. Berthiaume (Guy) : Moi, je pense que...

M. Roy : ...bon, une question simple, mais complexe aussi : Est-ce que, pour vous, la réglementation proposée va favoriser la bibliodiversité, la soutenir?

M. Berthiaume (Guy) : Moi, je pense que oui. Comme je vous le disais, dans le cadre étroit de nos mandats et de nos responsabilités, pour nous, ça ne change rien, mais je crois qu'effectivement cette mesure-là aurait pour effet d'appuyer la bibliodiversité.

Là où je ne peux pas aller, parce que c'est vous qui entendez plus que moi les témoignages, c'est de dire : Est-ce la meilleure mesure? Y a-t-il d'autres mesures? Y aurait-il d'autres avenues? Ça, je ne suis pas en mesure de vous le préciser. Mais c'est clair, pour moi, qu'il y a une adéquation immédiate entre la bibliodiversité et la capacité d'avoir des librairies indépendantes à l'échelle du territoire.

M. Roy : Merci. Une autre question. À la page 3 de votre mémoire, il y a un petit passage qui m'a un peu, bon, surpris. Au troisième paragraphe, vous dites : « En effet, la totalité des livres numériques québécois n'est pas disponible à l'heure actuelle pour les bibliothèques, certains éditeurs ayant choisi de ne pas permettre aux bibliothèques d'acheter leurs titres, par crainte de voir les ventes de ce dernier diminuer. »

Donc, si je comprends bien, on ne permet pas d'avoir une version numérique de certains bouquins de peur de ne pas voir les ventes se faire, donc on ne permet pas l'accessibilité en bibliothèque. Est-ce que c'est fréquent, ça?

M. Berthiaume (Guy) : Bien, la loi n° 51 ne couvre pas le numérique, et c'est normal parce que personne, à l'époque, même en étant très... Jules Verne n'aurait pu prédire le livre numérique. Donc, comme le livre numérique n'est pas inclus dans la loi, les libraires et les éditeurs a fortiori ne sont pas obligés de nous vendre les livres, contrairement aux livres en papier. Et donc, effectivement, certains éditeurs, importants dans certains cas, ont choisi de ne pas adhérer à la plateforme Prenumerique.ca(v) dont on vous a parlé, et leurs livres numériques ne sont pas disponibles pour prêt dans les 36 bibliothèques qui en offrent aujourd'hui. Et donc une inclusion dans la loi réglerait ce problème-là.

M. Roy : Est-ce que c'est fréquent? C'est quoi, le pourcentage, en termes de...

M. Berthiaume (Guy) : Mme Roussel.

Mme Roussel (Hélène) : En ordre de grandeur, il y a à peu près 7 000 titres dans Prenumerique.ca. Et justement l'article qui a paru dans La Presse aujourd'hui, dans la presse écrite, mentionnait au moins le double.

M. Roy : Double?

Mme Roussel (Hélène) : De titres disponibles en format numérique.

M. Roy : Disponibles.

Mme Roussel (Hélène) : Donc, vous et moi, M. et Mme Tout-le-monde peuvent acheter ce livre numérique là, mais pas la bibliothèque pour ses usagers.

M. Roy : Donc, il y a tout près de 50 % des bouquins numériques qui ne sont pas disponibles dans les bibliothèques, au Québec, actuellement?

M. Berthiaume (Guy) : Si tant est que l'article de La Presse soit exact, là, j'avoue que je suis dans des sources secondaires, là, mais ça fait à peu près ça.

M. Roy : Merci beaucoup.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Merci, M. le député. Maintenant, la parole est au député de Saint-Hyacinthe.

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) : Merci, Mme la Présidente. À peu près dans le même ordre d'idées, je voulais mentionner justement l'article de La Presse qui avait paru cette semaine, j'avais été fort surpris, d'après les témoignages qu'on avait eus la semaine passée et avec ce que j'ai lu dans La Presse, il y avait quand même une bonne différence dans la perception. Peut-être que l'article de La Presse est correct aussi, là, parce qu'il dit qu'on n'est pas si en retard... on n'est même pas en retard, au Québec, sur le numérique. Les bibliothécaires, les librairies, je veux dire, ils ont... les bibliothèques aussi, ils ont les outils pour aller au numérique, ils ont les outils qui ont été développés; il s'agit juste que, nous, les consommateurs, on les utilise un peu plus pour voir, justement. Et ça, cet aspect-là me chicotait.

Mais je voudrais savoir, dans votre perspective à vous, si vous avez eu un impact, l'impact du numérique sur le livre, et s'il y a une étude d'évolution du marché que, vous, vous tenez compte ou que vous faites dans le futur pour voir vers où on s'en va dans ce domaine-là, puis est-ce qu'on va être capables de ramasser toute la demande, ou si on va se disperser dans les grandes chaînes, là, comme vous dites, dans d'autres circuits qui sont peut-être plus à l'avant-garde, là.

M. Berthiaume (Guy) : La première chose qu'il faut dire, c'est que La Presse, l'article de La Presse de ce matin, je pense que c'est M. Herman, compare... parle des librairies, des ventes en librairies, alors que, quand on parlait de retard relatif, c'était par rapport aux bibliothèques. Et, comme je viens de vous le dire, le nombre de titres disponible dans les bibliothèques, ce n'est pas le même que ce qui est disponible sur le marché.

Malgré tout, il dit qu'on n'est pas si en retard que ça; ça dépend à qui on se compare. Mais, si on se compare au reste du Canada puis à l'Amérique du Nord, parce qu'on est quand même dans cet environnement-là géographique, on n'est pas en avant. Là où on est en avant, c'est par rapport à d'autres juridictions européennes, etc., sud-américaines. Mais le taux de prêts et le taux d'achats de livres numériques, je pense que les collègues de la SODEC en ont parlé tout à l'heure, sur le marché américain est beaucoup plus important que ce qu'on retrouve au Québec.

Nous, notre position là-dessus, c'est d'accompagner nos usagers et les éditeurs. Et donc tant que les éditeurs vont publier des ouvrages...

M. Berthiaume (Guy) : ...ce qu'on retrouve au Québec. Nous, notre position là-dessus, c'est d'accompagner nos usagers et les éditeurs, et donc, tant que les éditeurs vont publier des ouvrages en papier, on va les acquérir puis on va les rendre disponibles à nos usagers. Je n'ai pas senti chez nos usagers un fléchissement de la demande. Les statistiques des bibliothèques publiques montrent que les demandes de prêt sont en augmentation constante au Québec. Et donc je dirais que le prêt numérique est venu ajouter une strate de gens qui, par exemple, habitant loin de Montréal, ne pouvaient pas physiquement se déplacer pour venir chercher le livre. Mais je ne crois pas que ça a eu comme effet de réduire le taux de lectorat, au contraire.

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) : Vous mentionnez aussi que l'inclusion du livre numérique dans la législation faciliterait grandement la production de livres adaptés et que celle-ci serait moins coûteuse en temps et en argent. Avez-vous estimé le coût pour l'adaptation d'un livre, selon que l'on procède à partir d'un livre imprimé ou d'un livre numérique? Avez-vous une comparaison de prix ou...

M. Berthiaume (Guy) : Je vais demander à Mme Roussel.

Mme Roussel (Hélène) : Non. Actuellement, il y a des expériences qui se font, c'est en test. Alors, on n'a pas encore de coûts. Mais il est assez certain que les coûts diminueront si on peut partir d'une version numérique pour produire un document adapté par synthèse vocale ou transformation en braille. Mais les coûts sont en évaluation présentement.

M. Berthiaume (Guy) : Parce qu'actuellement le système, il est très rudimentaire : on prend un livre physique, on l'envoie à l'Institut Nazareth et Louis-Braille, il y en a une lecture qui est faite pour en faire une version numérique, et après ça on produit le texte en braille. Donc, si, directement, ils avaient accès au texte numérique, ils n'auraient pas à avoir une lecture optique avec des fautes de lecture, avec une correction d'épreuve avant de créer la version numérique, ils l'auraient directement.

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) : Merci.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Merci. La parole est maintenant à M. le ministre, par la suite au député de Sainte-Marie—Saint-Jacques.

M. Kotto : Oui, une toute petite question. M. Berthiaume, Mme Roussel, Mme Ryan, soyez les bienvenus. Merci de nous apporter votre sagesse et votre science en ces lieux aujourd'hui devenus un champ de bataille entre deux pôles. Ce que vous dites va certainement nous aider. Dans votre mémoire, vous mentionnez que les librairies et bibliothèques ne s'opposent pas, mais qu'elles sont au contraire deux facettes d'une même réalité, celle du livre comme produit culturel par excellence. Est-ce que vous pouvez élaborer?

M. Berthiaume (Guy) : C'est que souvent — et on peut penser, par exemple, à la réaction des éditeurs qui n'ont pas souhaité que les livres numériques qu'ils publiaient soient disponibles dans les bibliothèques — souvent, on entend le raisonnement selon lequel, si un livre est disponible, si les gens peuvent l'emprunter en bibliothèque, on aura un effet négatif sur la vente de livres, alors que c'est faux, on crée des accros, on crée des junkies de la lecture, et donc ils vont acheter

forcément davantage de livres. Et ça, c'est démontré par toutes les études qu'on puisse avoir, c'est les mêmes personnes qui sont de grands consommateurs de livres; produits culturels par excellence, parce que, contrairement au cinéma, contrairement au théâtre, contrairement même aux arts plastiques, le geste de l'écrivain est le geste culturel le plus économique que notre société puisse produire, et donc on peut retrouver toutes les manifestations de notre culture dans la littérature, alors que le déploiement de moyens plus conséquents nous donne forcément un portrait un peu plus restreint de la totalité de notre pensée collective.

M. Kotto : Merci.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Merci.

M. Berthiaume (Guy) : Mais on peut différer d'opinion si on a pratiqué d'autres formes d'art.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : M. le député de Sainte-Marie—Saint-Jacques, vous avez la parole.

M. Breton : Merci, Mme la Présidente. Écoutez, en tant que moi-même auteur de quelques livres et en tant que votre voisin...

M. Berthiaume (Guy) : Notre confrère, notre représentant.

M. Breton : ...votre représentant, exactement, et fervent utilisateur de la Bibliothèque nationale, qui m'impressionne au plus haut point... Je dois vous dire, moi, quand ça a ouvert, je suis devenu junkie de bibliothèque, vous avez raison. Et c'est pour ça que je dois vous avouer que je suis étonné quand j'entends ce que vous dites, à savoir qu'il y a des gens qui disent : On ne veut pas de versions électroniques dans les bibliothèques pour ne pas cannibaliser les ventes de livres. Celle-là, je ne l'avais pas entendue auparavant. Je dois vous avouer que ça m'étonne.

Donc, ayant entendu ça, moi, j'entends des gens... Il y a quelqu'un que j'ai croisé il y a quelques jours à peine qui me parlait d'un nouveau type de livre numérique qui ferait en sorte que...

M. Breton : ...oui, ça m'étonne. Donc, ayant entendu ça, moi, j'entends des gens, il y a quelqu'un que j'ai croisé il y a quelques jours à peine qui me parlait d'un nouveau type de livre numérique qui ferait en sorte qu'en mettant ces livres-là dans une application numérique ça pourrait faire en sorte qu'il y aurait un beaucoup plus grand pourcentage de la vente de ce livre numérique là qui se retrouverait directement à l'auteur. Est-ce que vous avez des réflexions là-dessus?

M. Berthiaume (Guy) : Moi, j'avoue que je ne connais pas. À moins que la personne pense à l'autoédition qu'offre Amazon.com. Je sais que les gens peuvent, par Amazon.com, sans aucun filtre d'éditeur, devenir leur propre éditeur, fixer eux-mêmes le prix de l'ouvrage, il y a un partage, que je ne connais pas, avec Amazon.com, mais eux donc peuvent avoir les redevances qu'ils jugent appropriées de s'accorder.



En revanche, ils n'ont aucun appareil de distribution, de diffusion. Comment on sait que cet ouvrage-là est là? Je ne le sais pas. Mais c'est un peu le modèle Misteur Valaire, là, qui est bien connu en musique. Donc, les gens se diffusent eux-mêmes et créent leur propre marché, mais, à part ça, je ne connais pas d'autres cas, là, je ne vois pas quelle application. Je ne dis pas que ça n'existe pas, là, au contraire, mais je ne vois pas, là, à quelle application c'est, si ce n'est qu'Amazon.com, les possibilités d'autoédition sur le numérique.

M. Breton : Bien, en fait, il y a autre chose et il y a des gens, justement, de Sainte-Marie—Saint-Jacques, qui m'ont approché, qui m'ont abordé là-dessus, donc ça vaudrait peut-être la peine qu'on s'assoie, qu'on en parle.

M. Berthiaume (Guy) : Volontiers.

M. Breton : Je vous remercie.

M. Berthiaume (Guy) : Vous savez où me trouver.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Ça va? Merci. Nous allons maintenant du côté de l'opposition officielle. Mme la députée de Laporte, vous avez la parole.

Mme Ménard : Merci, Mme la Présidente. M. Berthiaume, Mme Roussel, Mme Ryan, bonjour. Dans votre mémoire, vous faites des recommandations, dont l'une d'elles veut l'inclusion des publications numériques dans la loi, qui faciliterait grandement la production de livres adaptés, destinés aux personnes ayant un handicap visuel ou... excusez, perceptuel. En plus de faire la démonstration de l'utilité du numérique pour vos utilisateurs et combien il importe d'adapter rapidement cette nouvelle option à une loi, considérez-vous que l'ouverture de la loi n° 51 serait nécessaire pour qu'on puisse y ajouter ce fait-là?

M. Berthiaume (Guy) : Bien, sûrement. En ce qui a trait au numérique, je pense que c'est absolument essentiel, mais, si on allait légiférer sur le prix du livre, je pense que... et tous les autres intervenants que j'ai entendus demandaient que ça se fasse aussi à la fois pour le livre analogique et le livre numérique. Donc, sûrement, je pense que c'est incontournable de faire cet ajout-là à la loi.

Mme Ménard : O.K. Donc... Mais ma question est : est-ce que nous devrions rouvrir la loi pour passer cette réglementation-là, du numérique et du livre, maintenant?

M. Berthiaume (Guy) : Bien, ça, je... Bien, c'est-à-dire que le même dispositif législatif qui vous permettrait de décréter un prix unique du livre serait utilisé pour le numérique. Alors, je ne sais pas si vous avez pensé à modifier la loi ou si c'est une autre loi distincte, j'avoue que je n'ai pas vu dans les documents de la commission, mais ce qu'on dit, c'est : si on doit légiférer sur le prix unique du livre, incluons aussi le livre numérique.

Là, votre question hypothétique serait : si on n'allait pas adopter une loi sur le prix du livre, est-ce qu'il faudrait modifier la loi n° 51 pour y inclure le numérique? Là, ça fait un peu théorique, mais je dirais oui, là, mais, si c'est ça, le sens de la question, oui, c'est... comme je vous le dis,

c'est urgent, parce qu'il y a non seulement la question des lectures adaptées, mais il y a le fait que les bibliothèques ne peuvent pas offrir une partie significative des livres qui se publient en forme numérique.

Mme Ménard : Vous avez raison de le dire, ce n'était pas dans le document, là. C'est une question que je vous pose à vous, si... bon. Alors, mais j'ai votre réponse.

M. Berthiaume (Guy) : Il faut, oui. Il faut.

Mme Ménard : O.K. Parfait. On a parlé tantôt, mes collègues vous ont parlé du pourcentage, là, du numérique. En fait, on n'a pas parlé de chiffres, là, mais on sait que le pourcentage moyen actuellement des lecteurs qui favorisent le numérique est plus ou moins 5 %. Vos prévisions, à vous, c'est quand... quel pourcentage allons-nous atteindre et sur une période de combien de temps?

M. Berthiaume (Guy) : Je dirais, pour juste frapper l'imagination, qu'on arrivera un jour à presque 100 %. Il n'y a plus grand monde qui lit sur des peaux de brebis, sur des...

M. Berthiaume (Guy) : ...je dirais, pour juste frapper l'imagination, qu'on arrivera un jour à presque 100 %. Il n'y a plus grand monde qui lit sur des peaux de brebis, sur des papyrus, etc. Il restera quoi? Les beaux livres, les livres d'artiste, etc. Mais il y a déjà, je pense aux guides de voyage, aux dictionnaires, il y a toute une section de la production qui est... Les gens achètent des dictionnaires un peu par fétichisme, puis tant mieux là, pour... mais, dans le fonctionnement quotidien, il n'y a personne qui se lève de son bureau puis aller ouvrir Le Robert comme on faisait dans l'antiquité, quand j'étais jeune, et ça ne se fait plus. On fait tout ça « online » puis c'est Antidote, etc. Donc, un jour, 100 % ou 98 %.

En combien de temps, je ne sais pas. Dans le milieu universitaire, ça n'a pas pris 20 ans qu'on a basculé au-delà de 50 % de toute la documentation qui est maintenant numérique. Donc, on peut imaginer, parce qu'on est dans une période, une accélération de l'histoire telle que c'est toujours plus vite que ce qu'on pense, mais on peut penser que, dans 20 ans, effectivement nos livres vont être précieux.

Mme Ménard : Par vos propos, quant à votre appui à toute mesure visant une plus grande bibliodiversité et une présence, à l'échelle du territoire, d'une offre riche et variée, êtes-vous d'accord avec le questionnement de M. Belzile des HEC qui dit, qui pose la question : Est-ce que nous défendons la culture et la lecture plutôt que les marchands et les producteurs?

M. Berthiaume (Guy) : Bien, je pense que la réponse, pour moi, est relativement simple, si... Je vais vous répondre par l'absurde : trouvez-moi Molière chez Costco, trouvez-moi Shakespeare chez Costco, trouvez-moi Alphonse Allais, trouvez-moi l'intégrale de Michel Tremblay puis vous avez votre réponse. Si on est réduits, dans une société de l'instantané où on ne consomme que les best-sellers du moment, fussent-ils québécois, effectivement là il y a des grands pans non seulement de notre culture mais de notre vie, de notre identité qui sont complètement évacués. Donc, pour moi, comme on dit en latin, c'est un « no-brainer ». Le jour où on n'a plus accès à la

littérature fondamentale classique de notre culture, de notre civilisation, je pense qu'on a perdu la guerre.

Mme Ménard : Mais, quand vous parlez les Molière, etc., qu'on ne trouve pas chez Costco, je comprends, mais vous avez... vous n'êtes pas sans savoir, les top-vendeurs, au Québec, des auteurs québécois qui sont La mijoteuse à la crème brûlée et Le Guide de l'auto, alors, est-ce que... quels commentaires avez-vous là-dessus là?

M. Berthiaume (Guy) : Bien, non mais ça prouve exactement, je pense, ce que les gens veulent montrer, c'est-à-dire qu'il faut avoir des mesures qui permettent d'avoir en librairie autre chose que ces titres-là. C'est correct qu'ils soient toujours les plus vendus et on n'a pas à en rougir. Parce que, quand je regarde les ventes en France, c'est toujours des... c'est pareil là : livres de recettes, puis c'est Madame Soleil puis c'est, bon, puis des livres de vampires, très populaire. Mais il faut aussi qu'on ait, dans nos fonds de librairie, une capacité d'acheter les classiques, d'acheter... Écoutez, j'ai essayé de trouver le Mythe de Sisyphe, ce n'est quand même pas une affaire bizarre, là, Camus, ce n'est pas un petit nom, puis c'était impossible au bataillon dans les grandes surfaces. Donc, il faut maintenir absolument une bibliodiversité.

Mme Ménard : Et vous... quand vous dites que la réglementation assurerait la bibliodiversité, vous venez de le mentionner, est-ce que c'est que vous en déduisez qu'avec une réglementation du prix les consommateurs vont maintenant tous se diriger vers les librairies?

M. Berthiaume (Guy) : Non. Je vais vous dire ce qui ne va pas se passer et qui se passe actuellement : les gens font du lèche-vitrine dans les librairies et avec leurs BlackBerry, ils prennent la photo, puis ils vont acheter le livre chez Costco. Ça, ça n'arrivera plus, il n'y a pas de raison. Les gens, c'est très bien qu'ils aient un coup de cœur pour un livre qu'ils trouvent entre deux tee-shirts puis une canne de soupe. Qu'ils aient un coup de cœur puis qu'ils l'achètent, c'est parfait, mais l'inverse cependant, il existe, et ça, n'importe quel libraire va vous le dire. Les gens vont dans les librairies, ils circulent dans les rayons, puis ils notent. Ils ne notent plus, ils prennent une photo du livre qu'ils veulent acheter, puis ils vont l'acheter chez Costco. Donc là, le libraire devient la vitrine de la grande surface...

M. Berthiaume (Guy) : ...les librairies, ils circulent dans les rayons puis ils notent. Bien, il n'y en a plus. Ils prennent une photo du livre qu'ils veulent acheter puis ils vont l'acheter chez Costco. Donc, là le libraire devient la vitrine de la grande surface. C'est un peu le monde à l'envers. Ça, ça ne se produirait plus. Mais c'est sûr que quelqu'un qui est en train de faire son Costco ne va pas s'empêcher de terminer pour aller acheter un livre. En revanche, ma compréhension de ce type de shopping là, ce n'est pas... Les gens ne vont pas là chaque, là. Je pense que c'est tellement des formats... Donc, ils y vont peut-être aux 15 jours, trois semaines. Donc, ils auraient accès à la librairie entre temps, là.

Mme Ménard : Mais c'est... Justement là-dessus, c'est le premier commentaire que j'entends de la sorte, que les gens vont à la librairie avant d'aller chez Costco. Alors, c'est... Je trouve ça particulier que...

M. Berthiaume (Guy) : Ils entendent parler du livre à la radio, à la télé et ils le notent. Mais, plutôt que d'aller à la librairie, ils vont attendre le prochain Costco pour l'acheter à petit prix.

Mme Ménard : Merci.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Merci. Nous allons maintenant du côté du deuxième groupe d'opposition. Mme la députée de Montarville, vous avez la parole.

Mme Roy (Montarville) : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Mesdames, monsieur, merci d'être ici. Merci pour votre mémoire. Et je poursuivrais ce que ma collègue avait entamé. Je vais prendre la balle au bond puisque vous êtes... En quelque part cette réglementation-là ne toucherait pas le prix que les bibliothèques paient actuellement pour les volumes. Cependant vous nous dites que vous croyez que ça assurerait la biodiversité. Ma collègue disait : «Croyez-vous qu'il y aurait un déplacement?». Moi, je vais aller plus loin. Croyez-vous qu'il y aura un déplacement si ces gros rabais n'existaient plus en succursale, de un, vers les librairies indépendantes? Mais moi je vais aller plus loin. Peut-on penser que le déplacement pourrait se faire vers les librairies en succursale? Et là, on n'arriverait pas à régler le problème, puisque c'est celui des librairies indépendantes auquel on s'attaque ici.

M. Berthiaume (Guy) : Bien, sauf que... Bon, là, M. Breton nous a fait un peu songer avec les chaînes express, mais il y a une limite à ce que les grandes chaînes... à leur implantation. Les librairies de petite taille sont des librairies de quartier ou des librairies de petites villes ou de villages. Alors, je ne sais pas qu'on puisse retrouver une grande surface de librairie à l'échelle de toutes ces villes-là, tous ces villages-là. Donc, en même temps, il y a comme le phénomène de proximité qui continuerait à jouer pour empêcher le va-et-vient dont je viens de parler. En même temps, les grandes surfaces, dans la mesure où ce sont des librairies agréées, répondent aussi au besoin de biodiversité. Donc, pour moi, là, il n'y a pas un antagonisme fondamental, là.

Mme Roy (Montarville) : Je me suis peut-être mal exprimée. Je que je voulais exprimer, c'est : Ne croyez-vous pas que le déplacement ne se fera pas nécessairement vers les librairies indépendantes, mais que notre client de la grande surface pourrait aller chercher son livre dans les librairies qui sont en succursale. Alors, on ne règle pas le problème, là.

M. Berthiaume (Guy) : Parlons directement, là. Je ne suis pas sûr que je vous suis, là. Mais vous dites que le client qui achète chez Costco irait plutôt l'acheter chez Renaud-Bray. C'est-à-dire ça?

113 Mme Ménard: Exactement. Parce que ce sont les petites indépendantes qu'on veut protéger ici. Et moi, je vous parle du déplacement. Comment peut-on assurer un déplacement vers les petites indépendantes, et non vers les succursales, par exemple.

M. Berthiaume (Guy) : Bien, c'est-à-dire que, s'il y a un prix du livre uniforme, il n'y a pas d'avantage relatif à aller dans une grande surface plutôt que dans une librairie locale donc la librairie locale qui est physiquement rapprochée, là. On vous a parlé la semaine passée de cas de librairies qui avaient fermé puis il faut faire 22 kilomètres pour trouver la prochaine. Mais, si elle était toujours là, cette librairie-là, elle serait, cette librairie de proximité là, en mesure de répondre à la demande. Donc, le besoin de faire 20 kilomètres, ou 15, ou 17 de plus pour aller

dans une grande surface ne serait plus. En fait, il serait... Pour 10 % la personne jaugerait, est-ce que j'y vais pour 10 % ou j'économise l'essence puis le temps puis tout ça, puis j'achète à 10 % de plus. Donc, je pense qu'on aiderait beaucoup les librairies de proximité, là.

Mme Ménard : Je vous remercie beaucoup.

M. Berthiaume (Guy) : Je vous en prie.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Mesdames, monsieur, merci beaucoup. Nous allons maintenant rencontrer les gens de l'Institut économique de Montréal. Et je vais suspendre les travaux quelques instants afin que ceux-ci puissent prendre place.

(Suspension de la séance à 16 h 55)